



LANORAIE

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Lanoraie

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 14 janvier 2025, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté les règlements suivants :

110-3-2025 : Règlement 110-3-2025 modifiant le règlement 110-2021 relatif aux animaux Interdiction d'animaux à l'intérieur des bâtiments municipaux

Ce règlement a pour objet de :

- *Interdire les animaux à l'intérieur des bâtiments municipaux.*

139-2025 : Règlement 139-2025 décrétant la tarification par compensation pour les services municipaux pour l'exercice financier 2025

Ce règlement a pour objet de :

- *Décréter la tarification pour l'enlèvement des matières résiduelles, le service d'entretien assainissement et réseau d'égout et le service de vidange de fosse septique.*

58-3-2025 : Règlement 58-3-2025 modifiant le règlement 58-2008 sur la compensation et la tarification de la consommation de l'eau potable

Ce règlement a pour objet de :

- *Décréter le tarif de base pour les premiers 155 mètres cubes à 165 \$, au lieu de 140 \$.*

Pour obtenir copie de ces règlements ou les consulter, vous devez vous référer à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la municipalité au: www.lanoraie.ca.

Que ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ à Lanoraie ce 16 janvier 2025.

Brigitte Beauparlant,
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe